

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-02

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice :

27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS

RAPPORTEUR : MME BLANDINE LEFEBVRE

Vu les articles L 2123-20 et suivants et L 2121-33 du CGCT,

Vu l'article 31 du règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant qu'en application de l'article 142-I de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, le conseil municipal peut décider de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'abandonner le recours au vote secret pour la désignation des représentants de la commune,
- Approuve la modification de la liste des délégués de la commune comme suit :

Au Syndicat intercommunal d'aménagement de la basse vallée de la Varenne

Titulaires : LEFEBVRE Blandine et SORIN Pierre

Suppléante : FLEURY Brigitte

Au Conseil d'administration du Collège Claude Monet

Titulaire : LEFEBVRE Blandine

Suppléante : WILK Isabelle

Correspondante défense

LEFEBVRE Blandine

- Dit que ces nouvelles désignations prennent effet à compter de la publication de la présente délibération,
- Dit que le tableau des délégations auprès des syndicats intercommunaux, établissements et services publics sera modifié en conséquence.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 8 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-08-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.